

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 13/2024	QUESTIONS FINANCIERES
	Dispositif de bourse

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1, L719-7 et L821-1 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 9 février 2024

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Monnet approuve le dispositif de bourse proposé par l'EUR Manutech Sleight pour les stages de Master.

Document annexé

A Saint Etienne le 12 mars 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 30

CONTRE : 0

ABST : 0

**Campagne d'aides à la mobilité entrante et sortante d'étudiants niveau master pour des stages de
M1 ou M2**

« Mobility Grant » de l'EUR Manutech-SLEIGHT

Ingénierie Lumière Surfaces Santé & Société

Coordonné par l'Université de Lyon et dont la délégation de gestion revient à l'Université Jean Monnet, le projet d'École Universitaire de Recherche (EUR) Manutech-SLEIGHT, ou Manutech-SLEIGHT Graduate School, a démarré en septembre 2018.

L'ambition du projet est de devenir une EUR reconnue mondialement grâce à la convergence de tous les champs disciplinaires qu'il couvre en enseignement et en recherche, avec leur application sociétale, en particulier pour l'énergie et la santé.

Le projet repose sur des bases solides de l'EquipEx MANUTECH-USD (Ultrafast Surface Design, 2011) et du LabEx MANUTECH-SISE (Surface and Interface Science Engineering, 2011). Manutech-SLEIGHT intègre 8 laboratoires stéphanois et lyonnais en optique-photonique, sciences des matériaux, informatique, imagerie, mécanique et bioingénierie et des partenaires industriels (et le Label FrenchTech), qui fourniront aux chercheurs les ressources nécessaires à la conception conforme aux besoins des utilisateurs, à la fabrication et la caractérisation des surfaces, et à l'évaluation des coûts sur des cas concrets.

Le volet scientifique de l'EUR Manutech-SLEIGHT est organisé autour de trois grands axes :

Axe 1 : Prédire et expérimenter les processus de modification de surface induits par la lumière pour l'identification et le contrôle des processus fondamentaux guidant l'évolution transitoire de l'absorption de la lumière et des modifications de surface.

Axe 2 : Extraire une information complète et du sens à partir de l'imagerie de surface tant pour offrir des outils de diagnostic plus sûrs, rapides et élaborés pour divers environnements tels que les environnements radiatifs sévères ou le diagnostic in situ de tissus biologiques que pour doter l'industrie de moyens de contrôle in situ des processus de fabrication.

Axe 3 : Favoriser un saut technologique décisif dans l'ingénierie et le contrôle des effets de modification de surface induits par la lumière, par exemple pour le développement d'une nouvelle génération d'outils intelligents de traitement sur des échelles ultimes et le développement de surfaces micro-nano structurées et fonctionnelles avec des propriétés optiques, mécaniques, chimiques, physiques.

Le volet pédagogique de l'EUR s'appuie sur 9 parcours de master portés par l'UJM : l'ensemble des parcours du Master OIVM (parcours Photonics Engineering, AIMA, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), deux parcours du Master Informatique (MLDM et DSC) et le parcours BioMedical Engineering (BME) du Master Ingénierie de la Santé. A cela s'ajoute la formation d'ingénieur de l'antenne stéphanoise de l'IOGS (Institut d'Optique Graduate School, Palaiseau), et des parcours recherche de trois départements de l'INSA Lyon, ainsi que deux écoles doctorales ED SIS et ED MEGA.

Dans le cadre de l'EUR, des étudiants de différents horizons bénéficient ainsi d'une offre intégrée Formation-Recherche avec notamment la réalisation d'événements scientifiques biannuels appelés les *SLEIGHT Science Events (SSEs)*. Ces manifestations sont le cœur de la Graduate School en proposant sur une semaine, à l'ensemble du consortium Manutech-SLEIGHT et notamment à ses étudiants, un programme très riche (workshops scientifiques, cours réalisés par des scientifiques de renommée internationale, présentations d'étudiants en doctorat et en Master, soutenance de thèse, ...). Parallèlement, de nouveaux modules et cursus seront conçus, en cohérence avec les trois axes de recherche, et visant à former les experts interdisciplinaires académiques et/ou industriels de demain.

Le rayonnement des formations graduées et des programmes de recherche, ainsi que l'attractivité internationale sont des ambitions fortes de la Graduate School. L'attractivité est encouragée par des bourses d'attractivité et également par des partenariats internationaux, des doctorats en cotutelle, des experts étrangers dans les jurys et l'internationalisation des formations. Une offre de formation continue sera également développée. L'EUR finance des projets de recherche dans le cadre d'appels à projets (avec le financement de thèses, de post-doctorants et de gratifications de stages), des actions telles que l'accueil de professeurs invités, la mobilité internationale de chercheurs (mobilité entrante et sortante), l'organisation de manifestations scientifiques internationales sur le site Saint-Etienne/Lyon, l'accès aux équipements du GIE MANUTECH USD, ...

Grâce à un soutien de l'Université Jean Monnet dans le cadre d'un contrat d'Objectifs et de Moyens 2024 (COM), l'EUR propose d'attribuer des aides spécifiques pour la mobilité entrante et sortante appelées « Mobility Grant ». Ces aides de l'EUR permettent de rembourser les frais de déplacements (trajet aller-retour vers le lieu de stage) des étudiants boursiers. Elles proposent :

- **D'accompagner financièrement la mobilité sortante des étudiants niveau master de l'EUR Manutech-SLEIGHT en formation à Saint-Etienne pour la réalisation d'un stage de fin de 1^{ère} année ou de 2^{ème} année de master.**
Ces bourses de mobilité sortante de l'EUR Manutech-SLEIGHT peuvent être cumulées avec d'autres bourses de mobilité octroyées par l'Université Jean Monnet (bourses ERASMUS+, bourses de la Région – BRMIE - , bourses sur critères sociaux, bourses de la Fondation, ...). Le cumul avec les bourses octroyées par l'UJM est possible dans la limite des règlements propres à chacun des dispositifs et des organismes financeurs, et dans la limite des moyens disponibles.
- **D'accompagner financièrement la mobilité entrante des étudiants en 1^{ère} ou 2^{ème} année de master inscrits dans une université étrangère et souhaitant réaliser leur stage de master au sein d'un laboratoire de recherche, partenaire de l'EUR Manutech-SLEIGHT, et dont une des tutelles est l'Université Jean Monnet.**

Pour l'année 2023/2024, un montant total de 15 000 € maximum est attribué à des étudiants de niveau master (1 500€ maximum/étudiant de niveau master pour les mobilités sortantes et 1 000€ maximum/étudiant pour les mobilités entrantes).

Campagne d'aides à la mobilité entrante et sortante d'étudiants

niveau master pour des stages de M1 ou M2

- « Mobility Grant » de l'EUR Manutech-SLEIGHT -

Règlement

Article 1 : Objet

La campagne des aides à la mobilité entrante et sortante pour les étudiants de niveau master afin de réaliser un stage niveau 1^{ère} ou 2^{ème} année est organisée par l'EUR Manutech-SLEIGHT dans le cadre d'un soutien de l'Université Jean Monnet (Contrat d'Objectifs et de Moyens 2024).

L'EUR Manutech-SLEIGHT propose d'accompagner financièrement la mobilité sortante des étudiants de niveau master de l'EUR Manutech-SLEIGHT (inscrit auprès de l'UJM) pour la réalisation d'un stage de fin de 1^{ère} année ou de 2^{ème} année de master.

L'EUR Manutech-SLEIGHT propose également d'accompagner financièrement la mobilité entrante des étudiants en 1^{ère} ou 2^{ème} année de master inscrits dans une université étrangère et souhaitant réaliser leur stage de master au sein d'un laboratoire partenaire de l'EUR et dont une des tutelles est l'Université Jean Monnet Saint-Etienne.

Article 2 : Conditions d'admission

Les projets de stage doivent s'inscrire précisément dans les thématiques scientifiques de l'EUR Manutech-SLEIGHT : Ingénierie des surfaces, Optique – Photonique, Physique Mécanique, Imagerie, Computer Science et Santé – Bio-Ingénierie.

Article 2.1 : Mobilité sortante

L'étudiant doit être inscrit dans un des parcours de master de l'EUR Manutech-SLEIGHT à l'Université Jean Monnet.

Le stage peut être réalisé au sein d'un laboratoire de recherche d'une université étrangère ou dans un organisme privé. La durée de la mobilité sortante au cours de ce stage peut avoir une durée variable de quelques semaines à plusieurs mois.

Article 2.2 : Mobilité entrante

L'étudiant doit être inscrit en Master 1 ou Master 2 dans une université étrangère.

Le stage sera réalisé au sein d'un laboratoire de recherche, partenaire de l'EUR Manutech-SLEIGHT, et dont une des tutelles est l'Université Jean Monnet Saint-Etienne. La durée de la mobilité entrante au cours de ce stage peut avoir une durée variable de quelques semaines à plusieurs mois.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

La sélection des candidat.e.s pour ces bourses d'attractivité est opérée par le comité pédagogique de l'EUR, sur la base d'un dossier complet transmis par les candidat.e.s.

Le comité exécutif de l'EUR est informé deux fois par an des bourses octroyées et de l'enveloppe maximale globale dédiée au financement de ces bourses de mobilité.

La Responsable Scientifique et Technique de l'EUR Manutech-SLEIGHT, ordonnateur des crédits, procède à la notification de l'attribution de la bourse au candidat.

Article 4 : Montant de l'aide et modalités de versement

Article 2.1 : Mobilité sortante

Les étudiants sélectionnés par l'EUR Manutech-SLEIGHT recevront une aide à la mobilité versée correspondant à une participation aux frais de voyage. Cette aide correspondra à une enveloppe forfaitaire de maximum 1 500€ HT. Cette enveloppe sera ajustée au cas par cas.

Le versement sera réalisé en deux fois :

- Paiement 1 : 100% du prix du voyage « Aller-Retour » ou 100% du voyage « Aller » (en fonction de la demande de l'étudiant) et dans la limite du montant maximal notifié à l'étudiant. Ce 1^{er} paiement sera versé à réception des documents suivants :
 - La convention de stage signée par les différentes parties
 - D'un courrier signé par l'étudiant boursier précisant ses dépenses de voyages (modèle de courrier fourni par l'EUR). Ce courrier sera accompagné des justificatifs du paiement du trajet Aller-Retour ou du paiement du billet « Aller » (en fonction de la demande de l'étudiant).
- Paiement 2 : En fonction du 1^{er} paiement et dans la limite du montant maximal notifié à l'étudiant, le 2^{ème} paiement correspond au solde de la bourse de mobilité et il sera calculé en fonction du prix réel du voyage « Aller-Retour ». Ce solde sera versé à réception des documents suivants :
 - Du justificatif du paiement du billet Retour si le billet Aller-Retour n'avait pas été présenté pour le 1^{er} paiement.
 - Du certificat de fin de stage (précisant les dates de début et de fin, signé par le même responsable ou encadrant) ;
 - D'un rapport scientifique de fin de stage qui pourra correspondre à un document exigé par les responsables pédagogiques.

Les deux paiements ne pourront dépasser le montant notifié à l'étudiant par l'EUR Manutech-SLEIGHT.

Article 2.2 : Mobilité entrante

Les étudiants sélectionnés par l'EUR Manutech-SLEIGHT recevront une aide à la mobilité versée correspondant à une participation aux frais de voyage. Cette aide correspondra à une enveloppe forfaitaire de maximum 1 000€ HT. Cette enveloppe sera ajustée au cas par cas.

Le versement sera réalisé en deux fois :

- Paiement 1 : 100% du prix du voyage « Aller-Retour » ou 100% du voyage « Aller » (en fonction de la demande de l'étudiant) et dans la limite du montant maximal notifié à l'étudiant. Ce 1^{er} paiement sera versé à réception des documents suivants :
 - La convention de stage signée par les différentes parties
 - D'un courrier signé par l'étudiant boursier précisant ses dépenses de voyages (modèle de courrier fourni par l'EUR). Ce courrier sera accompagné des justificatifs du paiement du trajet Aller-Retour ou du paiement du billet « Aller » (en fonction de la demande de l'étudiant).

- Paiement 2 : En fonction du 1^{er} paiement et dans la limite du montant maximal notifié à l'étudiant, le 2^{ème} paiement correspond au solde de la bourse de mobilité et il sera calculé en fonction du prix réel du voyage « Aller-Retour ». Ce solde sera versé à réception des documents suivants :
 - Du justificatif du paiement du billet Retour si le billet Aller-Retour n'avait pas été présenté pour le 1^{er} paiement.
 - Du certificat de fin de stage (précisant les dates de début et de fin, signé par le même responsable ou encadrant) ;
 - D'un rapport scientifique de fin de stage qui pourra correspondre à un document exigé par les responsables pédagogiques.

Les deux paiements ne pourront dépasser le montant notifié à l'étudiant par l'EUR Manutech-SLEIGHT.

Les modalités de versement de cette bourse de mobilité de stage feront l'objet d'un virement bancaire sur un compte bancaire hébergé en France, ou à l'étranger.

Tout versement sera conditionné par une **arrivée effective** des étudiant.e.s dans le laboratoire ou l'entreprise où doit se réaliser le stage.